

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique, de
la biodiversité et des négociations
internationales sur le climat et la nature

Direction générale des affaires maritimes, de
la pêche et de l'aquaculture

Arrêté du 23 avril 2026 relatif à la désignation des membres des jurys d'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle, spécialité maritime, du certificat d'aptitude professionnelle maritime de conchyliculture, de la spécialité « cultures marines » de baccalauréat professionnel, des baccalauréats professionnels de la famille des métiers de la mer et des brevets de technicien supérieur maritimes au titre l'année scolaire 2025-2026

NOR : TECM2611283A
(*Texte non paru au journal officiel*)

La ministre de la transition écologique, de la biodiversité et des négociations internationales sur le climat et la nature,

Vu l'arrêté du 8 septembre 2005 portant création d'un certificat d'aptitude professionnelle maritime de conchyliculture ;

Vu l'arrêté du 30 juin 2014 modifié portant création de la spécialité « pêche et gestion de l'environnement marin » du brevet de technicien supérieur maritime fixant ses conditions de délivrance et les modalités d'admission dans les sections de cette spécialité ;

Vu l'arrêté du 30 juin 2014 modifié portant création de la spécialité « maintenance des systèmes électro-navals » du brevet de technicien supérieur maritime fixant ses conditions de délivrance et les modalités d'admission dans les sections de cette spécialité ;

Vu l'arrêté du 22 août 2014 portant création de la spécialité « cultures marines » du baccalauréat professionnel et fixant ses conditions de délivrance ;

Vu l'arrêté du 11 juillet 2019 modifié portant création de la spécialité « maritime » de certificat d'aptitude professionnelle et fixant ses modalités de délivrance ;

Vu l'arrêté du 11 juillet 2019 portant création de la spécialité « conduite et gestion des entreprises maritimes - pêche » de baccalauréat professionnel et fixant ses modalités de délivrance ;

Vu l'arrêté du 11 juillet 2019 portant création de la spécialité « conduite et gestion des entreprises maritimes - commerce/plaisance professionnelle » de baccalauréat professionnel et fixant ses modalités de délivrance ;

Vu l'arrêté du 11 juillet 2019 portant création de la spécialité « électromécanicien marine » de baccalauréat professionnel et fixant ses modalités de délivrance ;

Vu l'arrêté du 11 juillet 2019 portant création de la spécialité « polyvalent navigant pont/machine » de baccalauréat professionnel et fixant ses modalités de délivrance ;

Vu l'arrêté du 30 octobre 2025 modifié relatif au calendrier des examens pour l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle spécialité maritime, du certificat d'aptitude professionnelle maritime de conchyliculture, des spécialités « cultures marines », « conduite et gestion de l'entreprise maritime commerce/plaisance professionnelle », « conduite et gestion de l'entreprise maritime pêche », « électromécanicien marine », « polyvalent navigant pont/machine » de baccalauréat professionnel, des brevets de techniciens supérieur maritimes pour l'année 2025/2026 ;

Sur proposition de l'inspecteur général de l'enseignement maritime,

Arrête :

Article 1^{er}

Le jury national relatif à la spécialité « maritime » du certificat d'aptitude professionnelle et au certificat d'aptitude professionnelle maritime de conchyliculture est constitué comme suit :

Président :	Gilbert GABRIEL	Professeur de l'enseignement maritime	Bureau des examens maritimes
Vice-président :	Jean-Frédéric BOUILLON	Professeur de l'enseignement maritime	Bureau des examens maritimes

Membres titulaires :	Bastien BERTRAND	LPM Paimpol
	Martial CRETON	LPM Ciboure
	Baptiste CALMETTES	LPM Sète
	Christophe MAHÉ	LPM Cherbourg
	Christine MALTRET	LPM Bastia
	Olivier MONOT	LPM La Rochelle
	Sandrine NEUBAUER	LPO Gujan-Mestras
	Brice SILVESTRE	LPM Etel
	Abdelkader ZEGHDOUDI	LPM Boulogne

Membres suppléants :	Yan COMBES	LPM Sète
	Marine DESNOS	LPM Saint-Malo
	Pierre DUMAIN	LPM Nantes
	Christelle PASQUIER-CHEVRIER	LP Guérande

Article 2

Le jury national relatif à la première délibération des spécialités « cultures marines », « conduite et gestion des entreprises maritimes commerce/plaisance professionnelle », « conduite et gestion des

entreprises maritimes pêche », « électromécanicien marine » et « polyvalent navigant pont/machine » de baccalauréat professionnel est constitué comme suit :

Président :	Gilbert GABRIEL	Professeur de l'enseignement maritime	Bureau des examens maritimes
Vice-président :	Jean-Frédéric BOUILLON	Professeur de l'enseignement maritime	Bureau des examens maritimes

Membres titulaires :	Bastien BERTRAND	LPM Paimpol
	Martial CRETON	LPM Ciboure
	Baptiste CALMETTES	LPM Sète
	Christophe MAHÉ	LPM Cherbourg
	Christine MALTRET	LPM Bastia
	Olivier MONOT	LPM La Rochelle
	Sandrine NEUBAUER	LPO Gujan-Mestras
	Brice SILVESTRE	LPM Etel
	Abdelkader ZEGHDOUDI	LPM Boulogne

Membres suppléants :	Yan COMBES	LPM Sète
	Marine DESNOS	LPM Saint-Malo
	Pierre DUMAIN	LPM Nantes
	Christelle PASQUIER-CHEVRIER	LP Guérande

Article 3

Le jury national relatif à la seconde délibération des spécialités « cultures marines », « conduite et gestion des entreprises maritimes commerce/plaisance professionnelle », « conduite et gestion des entreprises maritimes pêche », « électromécanicien marine » et « polyvalent navigant pont/machine » de baccalauréat professionnel est constitué comme suit :

Président :	Gilbert GABRIEL	Professeur de l'enseignement maritime	Bureau des examens maritimes
Vice-président :	Jean-Frédéric BOUILLON	Professeur de l'enseignement maritime	Bureau des examens maritimes

Membres titulaires :	Jean LAMOTHE	LPM Nantes
	Olivier MONOT	LPM La Rochelle

Membre suppléant :	Laurent THOMERE	LPM Nantes
--------------------	-----------------	------------

Article 4

Le jury national relatif aux brevets de technicien supérieur maritimes spécialités « pêche et gestion de l'environnement marin » et « maintenance des systèmes électro-navals » est constitué comme suit :

Président :	Gilbert GABRIEL	Professeur de l'enseignement maritime	Bureau des examens maritimes
Vice-président :	Jean-Frédéric BOUILLON	Professeur de l'enseignement maritime	Bureau des examens maritimes
Membres titulaires :	Philippe CALONNEC		LPM Fécamp
	Alexandre CASTILLO		LPM Sète
	Julien THIRION		LPM Saint-Malo
	Abdelkader ZEGHDOUDI		LPM Boulogne
Membres suppléants :	Mari ABALLEA		LPM Le Guilvinec
	Anne-Sophie DE FREITAS		LPM La Rochelle

Ce jury pourra être complété par des personnalités qualifiées de la profession maritime.

Article 5

Des professionnels, désignés par le président du jury sur proposition des chefs d'établissement, participeront à l'évaluation professionnelle de synthèse des brevets de technicien supérieur maritimes, conformément aux règlements de ces examens.

Article 6

Les jurys se réunissent à Nantes dans les locaux du bureau des examens maritimes de la direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture, qui assure le secrétariat des jurys.

Article 7

Le directeur général des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique, de la biodiversité et des négociations internationales sur le climat et la nature.

Fait le 23 avril 2026

Pour la ministre et par délégation :
Le chef du bureau des examens maritimes

G. GABRIEL